

Faut-il interdire le portable à l'école ?

*Sonneries pendant les cours, envois de SMS **intempestifs**, impact des rayonnements électromagnétiques sur la santé des enfants... Le Sénat **a tranché** : plus de téléphone portable avant le lycée. Cette mesure, soutenue par les parents d'élèves et les enseignants, doit encore **recevoir l'aval** des députés. Est-ce réaliste de confisquer les portables dans les cartables?*

Les chiffres sont éloquentes : 73% des 12 à 17 ans possèdent un téléphone portable. 47% des ados affirment utiliser leur téléphone portable en classe (ce chiffre grimpe à 58% pour les seuls lycéens) et 54% reçoivent des appels pendant les cours. Enfin, 7% des adolescents reconnaissent avoir déjà filmé leur professeur pendant un cours, un moyen de pression terrible pour certains enseignants, que la vidéo sur Youtube, montrant **le chahut ambiant**, déstabilise. En classe, l'utilisation du téléphone s'est presque banalisée, ce qui n'est pas sans impact sur la concentration des élèves. **A la récré** aussi, le portable peut devenir une arme psychologique: le *happy slapping*, est un "jeu" qui consiste à filmer et diffuser une agression physique avec un mobile.

Mais au-delà de la nuisance que peut causer l'usage du portable à l'école, c'est bien par mesure de précaution pour la santé des enfants que le texte a été voté. Le projet de loi du gouvernement prévoyait la prohibition des portables uniquement à l'école primaire - ce qui est déjà pratiqué dans un nombre d'établissements -, les sénateurs ont étendu cette interdiction au collège. Si les experts tardent à se prononcer sur la question en France, outre-Atlantique en revanche, un collectif de 40 chercheurs de 14 pays a conclu que le téléphone portable peut augmenter le risque du cancer du cerveau, surtout chez les enfants.

Derrière cette utilisation intempestive du portable, "il n'y a pas forcément volonté de **nuire**", indique cependant Roland Hubert, enseignant. Il reste à "expliquer aux jeunes pourquoi il y a **atteinte à** la vie privée, ou ce qu'est **le droit à l'image**". L'école est aussi un lieu où l'on prépare les jeunes à la citoyenneté", conclut-il.

Le portable à l'école, est-ce un droit? Les téléphones ne sont pas officiellement interdits par l'Education nationale. Le ministre s'est dit favorable mardi à une interdiction en cours, tout en rappelant que la décision appartenait à chaque établissement. Aux élèves, et aux parents, de prendre connaissance du règlement interne.

Les parents d'élèves et les enseignants sont favorables à l'interdiction des téléphones portables, mais comment procéder? "Je pense qu'il ne faut pas interdire les portables, il faut en interdire l'usage pendant les cours et c'est ce qui se passe dans la plupart des établissements", a dit le ministre de l'Education Nationale, soulignant que cette décision relevait "des conseils d'administration des établissements scolaires, du règlement intérieur". Les associations de parents d'élèves sont favorables à ce que les élèves coupent leur téléphone portable à l'entrée de l'établissement et ne le rallument qu'après la sortie. Elles insistent sur le fait que les professeurs "montrent l'exemple en coupant aussi leur portable en classe". D'autres préconisent, en cas de **manquement** à la règle, de

confisquer le portable. Le téléphone est-il utile à l'école? Faut-il l'autoriser à la récréation? Cette mesure pourra-t-elle être appliquée?

Le Petit Journal de Dublin, le 9 octobre 2009

VOCABULAIRE

Cocher la case qui correspond au sens du/des mot/s en gras.

1. ... envois de SMS **intempestifs**...

à un moment inapproprié
dans un délai assez court
dans un temps déterminé

:

2. ... *Le Sénat* **a tranché**...

a refusé a retardé a décidé

3. ... *cette mesure doit encore recevoir* **l'aval** *des députés*

l'accord l'avis la lettre

4. ...la vidéo sur Youtube, montrant **le chahut ambiant**, ...

l'ambiance de travail
le désordre dans la classe
la bonne atmosphère

5. **A la récré** ...

pendant la classe pendant le repas pendant la pause

6. Il n'y a pas forcément volonté de **nuire**...

faire du mal faire du bruit faire du bien

7. ... expliquer aux jeunes pourquoi il y a **atteinte** (1) à la vie privée, ou ce qu'est **le droit à l'image** (2)

(1) non responsabilité (de) non respect (de) non acceptation (de)

(2) droit d'une personne à :

accepter ou refuser la publication de photos/films la représentant
vendre des clichés la représentant pour faire de l'argent
acheter des films diffusés sur Internet

8. ... en cas de **manquement** à la règle....

non respect (de) (d') échec (de) de succès (de)